



Communication familles et tutelles - vaccination COVID 19

Madame, Monsieur,

La vaccination contre la COVID19 est ouverte depuis le lundi 18 janvier aux personnes handicapées qui entrent dans les critères ci-dessous :

- Atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
- Atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
- Transplantés d'organes solides
- Atteints de trisomie 21
- Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
- Atteints de certaines maladies rares

Cf. liste en lien ci-dessous :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/liste_maladies_rares_cosv_fmr.pdf

Aucune vaccination ne peut être prise en charge au sein de l'établissement. Seule la MAS IKIGAI organise la vaccination sur décision de l'ARS. Pour l'externat, le médecin référent accepte de procéder à la vaccination, sous réserve de production avant le 27/01/2021, des documents sollicités par un précédent courrier adressé à votre attention.

Si vous souhaitez que votre parent handicapé puisse bénéficier de cette vaccination, il convient de respecter les étapes suivantes :

1ère ETAPE : Prendre rendez-vous auprès d'un centre de vaccination

pour la personne concernée

Il semble compliqué aujourd'hui de s'inscrire, les services nationaux sont saturés.

Nous vous invitons donc à renouveler régulièrement votre démarche pour parvenir à vous enregistrer.

Pour prendre RDV, plusieurs possibilités :

• **Sur internet :** en se rendant sur le site <http://www.sante.fr/> ou, <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19> ou sur le site de l'ARS Normandie <https://www.normandie.ars.sante.fr/covid19-ou-se-faire-vacciner-en-normandie> : vous serez redirigé vers la fiche du centre de vaccination le plus proche de chez lui, qui vous permettra d'accéder à la plateforme de rendez-vous en ligne dédiée à ce centre.

• **Par téléphone** au 02 79 46 11 56, numéro régional accessible de 8h à 18h, 7j/7, ou au 0 800 009 110, numéro national vert accessible de 6h à 22h 7/7 pour être redirigé vers le standard téléphonique du centre le plus proche ou obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

2e ETAPE : Prendre rendez-vous avec le médecin traitant

Avant la vaccination, contactez le médecin traitant pour obtenir le certificat d'éligibilité à la vaccination, vous bénéficierez à cette occasion d'une l'information préalable à la vaccination.

3e ETAPE : Accompagner la personne à la date confirmée au centre de vaccination identifié

Munissez vous des documents suivants :

- certificat d'éligibilité délivré par le médecin traitant
- pièce d'identité de la personne
- carte vitale

Vous pouvez également joindre l'établissement d'accueil pour tout renseignement complémentaire ou difficulté rencontrée. N'hésitez pas à informer le secrétariat de l'établissement d'accueil de vos démarches.

Prenez soin de vous et vos proches, nous vous recommandons vivement de procéder à cette démarche de vaccination pour la personne handicapée que vous accompagnez.

Sincères salutations,

M. Patrick MAINCENT

Président APAEI DE CAEN



Unapei



Tweet



Share



Apaei de Caen



Tweet



Share

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Cet email a été envoyé à benoit.ruyant@yahoo.fr, cliquez ici pour vous désabonner .

15 RUE ELIE DE BEAUMONT 14000 CAEN FR

